

**Public concerné, Pré-requis :**

Être âgé d'au moins 21 ans.
Être titulaire du permis B en cours de validité.
Savoir lire et écrire la langue française.
Être reconnu apte lors d'une visite médicale des permis de conduire

Objectifs :

Être capable de réaliser en sécurité le transport de personnes sur la route avec un véhicule de transport en commun de plus de 9 places assises.

Intervenants :

Nos enseignants ont satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail.

Durée :

434 heures

Horaires :

08h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Programme de Formation

Titre Professionnel de Conducteur de Transport en Commun sur Route

(Titre professionnel CTCR)

Contenu détaillé

Accueil, présentation de la formation

L'ensemble de la formation se déroule à partir de scénarios professionnels qui permettent de :

- Contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport en commun
- Conduite et manœuvre du véhicule de transport en commun sur route
- Application des consignes d'exploitation et éventuellement préparation d'un transport en commun
- Accueil, information de la clientèle, sécurité et confort,
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
- Prévention des risques, mise en œuvre ou application des procédures en cas de situation difficile, d'incident ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun
- Dysfonctionnements du véhicule de transport en commun

Validation : (présentation à l'examen pour obtenir)

- ✓ Titre professionnelle de conducteur routier interurbain de voyageurs
- ✓ Carte de qualification de conducteur (CQC)
- ✓ Attestation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Méthodes et suivi pédagogiques :

- Animation réalisée par des formateurs spécialisés, ayant fait l'objet d'une procédure de qualifications avec maintien de connaissances.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques
- Correction des tests et commentaires

Moyens pédagogiques :

- Salles de cours avec accès internet
- Aires de manœuvres privées
- Véhicules de transport en commun + 9 places